



LA RETRAITE À 70 ANS



Sommaire

- ✓ Retraites: que dit-on à gauche ...
- ✓ Les jeunes et la retraite.
- ✓ Les inégalités hommes/femmes
- ✓ La prise en compte des travaux pénibles
- ✓ L'augmentation de la durée de cotisation ruine...
- ✓ Cotisations : le rattrapage? Parlons-en!

Page 2/3/4

pages 5/6

page 6/7

page 8

page 9/10

page 11/12/13

Retraites : que dit-on à gauche sur les questions essentielles?

Toutes les forces de gauche s'affirment pour maintenir la retraite à 60 ans.

Nous nous en réjouissons.

Le projet de réforme de la droite rencontre une opposition majoritaire dans le pays : 71% de la population soutient le mouvement contre cette réforme. Devant l'autisme du gouvernement, le mouvement social **s'amplifie, multiplie les formes de résistance et de lutte contre le projet du gouvernement tout en approfondissant le travail de propositions alternatives.**

En même temps que monte la volonté d'un résultat immédiat : le retrait du projet de réforme, l'exigence de faire de la retraite une nouvelle période de vie pour son épanouissement personnel, pour profiter de l'année de vie sans incapacité, de profiter des progrès de la science qui ont permis de vivre plus longtemps.

Comme le traduit le député communiste André Chassaigne : "La retraite, c'est une revendication de bien-être mais c'est surtout une dette de la société pour les richesses créées par le salarié."

La retraite est au cœur Mais pour vivre cette retraite de qualité avec les pensions le permettant, ni le retrait de la réforme, certes nécessaire, ni le statu quo n'est suffisant

Il faut donc conquérir, en premier lieu, le financement permettant à tous les retraités une pension digne de ce nom.

Pour vraiment dégager des moyens financiers nécessaires au financement de la retraite, il ne faut pas mentir en faisant croire que les difficultés ne relèveraient que des conséquences d'une fatalité des

mêmes démographiques avec l'allongement de l'espérance de vie. Phénomène qui est constante depuis des décennies et que l'on peut maîtriser.

Non, l'importance des difficultés de financement relève avant tout de l'insuffisance d'emplois, liée à un chômage massif et aggraver avec la crise et à une précarité galopante. Ainsi qu'au freinage des salaires, cela du fait de l'emploi et les salaires constituent la base de prélèvement du système par répartition.

La réalité, c'est qu'avec plus de 4 millions de chômeurs auxquels s'ajoutent les millions de précaires, la question du financement se pose, non pas en tant que dépenses à réduire comme le prévoit la réforme Sarkozy, mais en terme de financement à assurer.

Quelles propositions à gauche?

Aujourd'hui, mais les choses peuvent évoluer dans la mesure où le mouvement social s'empare de ces questions, il faut constater que pour maintenir ce droit à la retraite à 60 ans, les approches à gauche sont différentes. Elles sont différentes notamment sur la durée de cotisation et sur les mesures à prendre pour assurer le financement du système de retraites !

A.- Durée de cotisation:

Lors du débat parlementaire à l'Assemblée Nationale, le PCF avec le PG avait déposé un amendement pour l'abrogation de l'article 4. Il s'agit de l'article du projet de réforme portant la **durée de cotisation** et ses modalités de calcul.

- **Dans le débat, le PS s'est abstenu sur l'amendement PCF, PG abrogeant l'article du projet de réforme augmentant la durée de cotisation!**

Mme Marisol Touraine députée

PS : "L'article 4 porte sur la question de l'allongement de la durée de cotisation et ses modalités de calcul. C'est pour moi l'occasion de formuler deux observations :

(...) Parmi les mesures démographiques retenues, **la seule qui est juste, à nos yeux, est l'allongement de la durée de cotisation** car elle tient compte de l'âge de début d'entrée dans la carrière *professionnelle*. À partir du moment où l'espérance de vie s'allonge, plus particulièrement l'espérance de vie en bonne santé, il est normal qu'une partie du temps ainsi gagné soit consacrée à l'activité.

Depuis 2003, vous avez fait le choix de consacrer les deux tiers de ce temps au travail et un tiers seulement à la retraite. Cela nous paraît être un choix sévère pour les Français car c'est aussi une conquête sociale que de pouvoir disposer de temps, de temps pour soi, de temps pour les activités associatives, de temps pour sa famille, de temps pour des *projets personnels*. **C'est la raison pour laquelle il nous semble plus juste d'aboutir à un partage strictement égal, à « cinquante-cinquante », du temps d'espérance de vie gagné entre le travail et la retraite...**"

- **Pour le PCF**, l'âge de la retraite à 60 ans (avec 75% de ses revenus sur la base des 6 derniers mois pour la fonction publique et des 10 meilleures années dans le privé) doit être un droit réel.

- Cela signifie qu'il faut prendre en compte les années d'études (les études et les qualifications qui s'en suivent participent à l'effort de production de richesses et ne devraient donc pas être pénalisantes), les années d'inactivité forcées Serait exclus en fait, les seules années prises pour convenance personnelle.

Les progrès de productivité justifient de travailler moins.

Le Pib a doublé entre 1970 et 2010 et ce, avec la mise en oeuvre d'une augmentation du temps libre (semaine de 35h, des congés payés plus importants, un temps de retraite plus long).. Les perspectives du Cor prévoient encore son doublement d'ici 2050.

1) Partager 50/50 le temps gagné sur l'espérance de vie n'est-ce pas un marché de dupe dans une économie où les progrès de productivité ont essentiellement profité au capital tandis que la part des salaires a régressé dans le partage des richesses de 9% depuis 1983?

2) Reculer l'âge de la retraite à 62 ans va se traduire par le blocage de 1 millions d'emplois alors que 23% des jeunes actifs sont au chômage et de plus en plus longtemps. Le nombre de jeunes qui cherchent un emploi depuis plus d'un an a augmenté de 72% en quelques mois).

Des conséquences déjà visibles.

L'allongement de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 puis 41 ans introduit par les réformes Balladur / Fillon de 1993, 2003 ont déjà des effets mesurables. Ainsi en 2007, avec l'exigence de 40 années de cotisations, seulement 44% des femmes et 86 % des hommes ont pu valider une carrière complète. Qu'en sera-t-il si les salariés sont obligés de cotiser 2 ans de plus?

B.- Financements :

La réforme gouvernementale devrait régler les problèmes de financement jusqu'en 2018 !!!

En réalité, le gouvernement s'appuie sur des prévisions de chiffres du Cor qui, selon une grande majorité d'économistes, sous estiment le niveau du chômage et survalorisent celui du taux de croissance .

Les mesures gouvernementales sont non seulement injustes (elles font supporter 80% du poids de l'effort sur les salariés), mais elles n'assurent pas, aux dires même de ses auteurs, ce financement au delà de 2018.

Que proposent-on à gauche?

Le PS (mesures principales) :

1) mise à contribution des revenus du capital :

- Augmentation des prélèvements sociaux sur les bonus et les stock-options (de 5% à 38% comme le propose la Cour des comptes).
- Relèvement du forfait appliqué à l'intéressement et à la participation (de 4% à 20%).
- Application de la CSG (*) sur les revenus du capital actuellement exonérés (en maintenant l'exonération sur les livrets d'épargne et les plus-values sur la résidence principale) et la remise en cause de la défiscalisation des plus-values sur les cessions de filiales.
- Augmentation de 0,5% de la taxation de la valeur ajoutée (**), instaurée à la suite de la suppression de la taxe professionnelle de 1,5% à 2,2%, en exonérant les petites entreprises.

2) Augmentation modérée et étalée dans le temps des cotisations patronales et salariales

- De 2012 à 2021, une augmentation de 0,1 point de cotisation salariale et employeur chaque année.

3) Alimentation du Fond de réserve des retraites:

Par la création d'une surtaxe de 15% de l'impôt sur les sociétés acquittée par les banques.

() Pour mémoire, la CSG, imposée par M. Rocard a contribué à fiscaliser les prélèvements sociaux pour la retraite aux dépens des cotisations.*

*(**) On peut s'attendre à ce que les grands groupes s'empresse de délocaliser une grande partie de leur valeur ajoutée en délocalisant les profits justement pour échapper à cette nouvelle taxation censée remplacer la TP!*

Toutes ces propositions contribuent à aggraver la tendance à la fiscalisation des ressources de la sécurité sociale et des retraites contre le système solidaire de répartition basé sur un financement assis sur la masse salariale : emploi et salaires.

Le PCF (mesures principales) :

Mettre à contribution le capital en développant l'emploi à la base du système par répartition(*)

- 1) Faire **cotiser** les revenus financiers au même taux que les revenus du travail.
- 2) **Moduler l'assiette des cotisations** afin de favoriser les entreprises qui pratiquent une bonne politique de l'emploi et des salaires.

Ces deux premières mesures devront inciter le patronat à utiliser les profits pour développer l'emploi et la formation plutôt que les placements boursiers dont on diminue la rentabilité.

- 3) supprimer les exonérations de cotisations sociales et **utiliser les subventions** que l'Etat octroie en compensation **pour alimenter les Fonds national et régionaux** pour l'emploi et la formation.

() Pour mémoire, système par répartition : chaque salarié cotise en fonction de son salaire ce qui lui permet d'acquérir des droits à la retraite. Ces cotisations servent à payer les pensions des retraités sans passer par le marché financier. L'emploi est donc déterminant dans le financement des retraites.*

Les jeunes et la retraite

L'entrée massive des jeunes dans le mouvement contre la réforme Sarkozy sur les retraites et pour des alternatives de progrès est décisif pour viser une issue victorieuse au mouvement social actuel.

Leur première angoisse est celle du chômage, de la précarité et du déclassement.

23 % des jeunes actifs sont au chômage et le nombre de ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an a progressé de 72 % en quelques mois, l'exigence de l'heure est donc celle de l'emploi et du recul de la précarité.

Le traitement de la question des retraites fait partie de l'équation.

En effet :

- **le recul de l'âge de la retraite à 62 ans va empêcher de libérer un million d'emplois pour les jeunes générations.**

Or le remplacement des salariés âgés est un objectif moderne et efficace qui contribue à un autre type de progression de la productivité du travail. Cela serait facilité par l'organisation du transfert du savoir faire des seniors aux nouveaux embauchés dans les entreprises, une politique de formation, la création d'une allocation autonomie formation pour les jeunes et la prise en charge comme période cotisée de leurs années d'études, de leurs stages et des périodes d'inactivité forcées.

- **la retraite par répartition, c'est l'emploi :**

Pour consolider le système de retraite par répartition, élargir sa base emploi-salaire est impératif. Cela permet de

prélever plus de cotisations pour prendre en charge plus de retraités avec des pensions revalorisées.

2 mesures essentielles de la proposition de loi sur le financement des retraites des députés communistes et du parti de gauche visent cet objectif de création d'emplois et d'augmentation des salaires.

-Moduler la cotisation patronale

Il s'agit d'instaurer un nouveau mode de calcul des cotisations patronales qui fonctionne sur le principe d'un bonus-malus pour l'emploi : ainsi les entreprises qui suppriment l'emploi, freinent la progression des salaires et préfèrent les placements financiers aux projets créateurs d'emplois. Celles-ci verraient leur taux de cotisation patronale augmenter. Ainsi seraient-elles incitées à changer leur choix de gestion.

Tandis que celles qui développent l'emploi et les salaires, donc leur masse salariale, verraient leurs taux maintenus, (ce qui ne les empêcherait pas de verser plus pour la sécu et sa branche retraite du fait de l'accroissement de leur masse salariale).

- **Rendre plus efficace les fonds publics gâchés dans les exonérations de cotisations patronales**

Les exonérations de cotisations patronales qui coûtent aujourd'hui 30 milliards à l'État sont inefficaces. Leur suppression libérerait les ressources financières nécessaires pour mettre en place un Fonds national encourageant les entreprises à des investissements favorisant l'emploi et responsabilisant les banques.

Une réforme de progrès social de la retraite, articulée à d'autres mesures visant à utiliser l'argent autrement, pour promouvoir les capacités humaines et non pour la rentabilité financière des capitaux des grands groupes, contribuerait à l'essor de l'emploi et au recul du chômage et la précarité.

VIVRE PLUS LONGTEMPS POUR SOI ET PAS POUR SON PATRON

Les jeunes refusent majoritairement de travailler au-delà de 60 ans et continuent

de placer la barre symbolique d'accès à la retraite à 60 ans ou même moins. En effet, en même temps qu'ils aspirent à s'insérer dans l'emploi, les jeunes entendent aussi développer les activités hors travail notamment en refusant que l'allongement de la vie soit récupéré par les patrons pour travailler plus.

Jeunes, salariés, seniors, retraités, ensemble pour une nouvelle solidarité intergénérationnelle.

Les inégalités hommes/femmes par rapport à la retraite

1) Une situation désastreuse :

En droit direct (sans réversion) la pension des femmes représente 42% de celle des hommes ; avec la pension de réversion (21,3% de la retraite totale des femmes) elle représente 62%. La pension moyenne est de 826 € pour les femmes, tandis qu'elle est de 1455€ pour les hommes.

En 2009, 24,1% des femmes sont parties à 65 ans contre 16,5% des hommes.

A 60 ans, 18% des femmes sont au chômage contre 13% des hommes.

Les femmes parties en 2004 avaient 20 trimestres (5 ans) de moins que les hommes (5 ans représentent 25% de décote).

Les salaires des femmes à temps complet sont inférieurs de 25% à ceux des hommes (ce % était de 36% en 1960)

30% des femmes occupent des emplois à temps partiel, souvent contraint, contre 5% des hommes. Ces chiffres ne cessent

de progresser.

Elles sont également nombreuses à interrompre leur carrière professionnelle pour quelques années et se consacrer à l'éducation des enfants (du fait notamment d'un manque de structures adaptées).

L'activité féminine a fortement augmenté au fil des générations (8 femmes sur 10 nées en 1970 participent au marché du travail contre 4 sur 10 parmi celles nées en 1930).

Le taux d'emploi a augmenté de 17 points entre les générations 1940 et 1960 (femmes entre 40 et 44 ans) mais s'agissant de l'emploi à temps complet, le taux évolue de + 2 points seulement.

2) Effets des réformes de 1993, 2003

Les effets des réformes Balladur Fillon de 1993/2003, notamment le calcul sur les 25 meilleures années et l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans puis 41 ans ont déjà des effets mesurables.

L'impact cumulé des 2 réformes a creusé l'écart de la pension moyenne de droit direct entre les femmes et les hommes. Cet écart aurait augmenté de 12 points passant de 47% en 1993 à 59% après la réforme de 2003.

3) Effets prévisibles de la mise en œuvre du projet de réforme Sarkozy.

En 2007, 44% des femmes ont pu valider une carrière complète contre 86 % des hommes soit en moyenne, 20 trimestres cotisés en moins.

34% des femmes ont validé moins de 25 trimestres contre 4% pour les hommes.

Ainsi, moins de la moitié des femmes a validé une carrière complète à 65 ans ce qui a conduit le quart d'entre elles à ne partir qu'à 65 ans.

La proportion de carrières incomplètes avec 40 ans de cotisation étant de 56%, qu'en serait-il avec 42 ans ?

Ce pourcentage ne pourrait que fortement augmenter, obligeant un nombre grandissant de femmes à des choix terribles :

- Pour celles qui ont un emploi, travailler jusqu'à 67 ans, voir plus pour compenser la faiblesse de leur pension par des surcotes
- Pour celles qui sont au chômage, survivre plus longtemps avec les minima sociaux dans l'attente des 67 ans, ou prendre leur retraite avec des décotes importantes.

4) Des mesures d'urgence à prendre, outre le retrait de cette réforme pour l'ensemble des salariés

† Suppression de travail à temps partiel contraint.

† Lutte résolue contre le chômage et le retrait d'activité souvent forcé des femmes

† Mise en application effective des lois concernant l'égalité homme/femme, avec des pénalités pour les employeurs contrevenants.

† Accès réel à la formation continue et promotion des salaires et des carrières des femmes

† Politique familiale moderne permettant une réelle conciliation travail-éducation des enfants et un accroissement du taux d'activité et d'emploi des femmes encore très inférieur à celui des hommes, ce qui permettrait d'augmenter les rentrées de cotisations sociales

† Formules de garde accrues, adaptées, et plus gratuites pour les enfants

† Revenir à l'application du calcul des pensions retraites sur les dix dernières années; indexation des retraites sur les salaires et non sur les prix, rattrapage du pouvoir d'achat perdu à partir des réformes menées et en cours

† Revalorisation des basses retraites concernant majoritairement les femmes

Aucune pénalité pour les femmes ayant arrêté leur activité professionnelle au profit de l'éducation des enfants ; reconnaissance des années d'interruption non voulues de carrières dans la durée de cotisation.

La prise en compte des travaux pénibles, insalubres, dangereux ou astreignants est au cœur de la mobilisation de certaines catégories, branches professionnelles

Il s'agit d'un point très sensible comme le montre par exemple l'engagement de certaines professions sur la reconnaissance du travail de nuit, qui concerne 4,1 millions de salariés.

C'est un point important car il touche une des inégalités majeure du projet du gouvernement, celle des écarts d'espérance de vie entre les salariés selon leurs catégories (ouvriers), de leurs conditions de travail (cancer de l'amiante) ou du refus de départ anticipé pour les métiers pénibles.

L'argumentation du pouvoir s'appuie sur l'augmentation de l'espérance de vie (plus de 80 ans depuis les années 2000) pour justifier le report de l'âge de départ à la retraite au-delà de 60 ans.

Mais, c'est une moyenne ! La différence d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier était de 6 ans en 2003. Elle est de 5 ans en 2010 !

Plus préoccupant encore: si l'on compare l'espérance de vie en bonne santé, les hommes de 50 ans cadres peuvent espérer vivre en bonne santé 23 ans contre 14 ans pour les ouvriers, soit 9 années de moins !

Ce lien fort entre profession et état de santé a structuré tous les combats pour la reconnaissance et les moyens de la Médecine du Travail, la prévention ainsi que les acquis spécifiques pour des départs anticipés pour certaines professions.

Il est d'ailleurs important de souligner qu'une des premières attaques du gouvernement a été de supprimer le régime spécifique des infirmières

hospitalières, en 2009.

L'actualité, avec les suicides à France télécom, rappelle avec gravité qu'en 2010 les conditions d'exploitation sont toujours aussi destructrices même si elles prennent de nouvelles formes : par exemple le stress, les pressions psychologiques, les répercussions de la précarité et du chômage.

Dans la théâtralisation du débat au Sénat, la majorité tente d'accréditer l'idée qu'elle va bouger sur cette question ! FAUX !

Le projet avant son passage à l'Assemblée nationale était inacceptable en particulier parce qu'à la fois il ne prenait pas en cause la pénibilité du travail dans l'âge de départ à la retraite mais pire il l'assimilait à l'incapacité de travail !

Quel que soit le niveau (10% ou 20%), c'est extrêmement grave sur le plan de la santé des travailleurs pour qui il ne s'agit plus de prévenir mais de réparer.

Plus grave, par un amendement en fin de débat à l'Assemblée Nationale, les députés UMP ont voté le vœu du MEDEF: la disparition de la Médecine du Travail avec sa perte d'indépendance, vis-à-vis des employeurs.

Nous proposons:

* **reconnaissance du droit à un départ anticipé en retraite à taux plein pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants**

* **retrait de tous les amendements concernant la médecine du travail - exigence d'une loi spécifique.**

L'augmentation de la durée de cotisation ruine la possibilité de prendre sa retraite à 60 ans à taux plein

Préalable :

L'âge légal de départ à 60 ans constitue la possibilité de départ -droit à liquider- sa retraite dès 60 ans. Ce droit s'accompagne de revendications spécifiques majoritairement partagées :

- ♦ prise en compte de la pénibilité et prise en compte des carrières catégorie active dans le cadre de la fonction publique et des régimes spéciaux pour un départ avant 60 ans ;

- ♦ prise en compte des situations de carrières longues (détention avant 60 ans d'une durée de cotisation supérieure à la durée exigée à l'âge de départ et début de carrière jeune) ;

La scolarité obligatoire est passée à 14 ans en 1936 et à 16 ans en 1959. Dans les faits, depuis les années 90, plus de 80% d'une tranche d'âge quittent l'école au-delà de 18 ans. Déjà, dans les années 2000, 40% des jeunes sortaient du système éducatif avec un diplôme d'enseignement supérieur, donc quittaient les études à un âge plus avancé (21-22 ans ou +). D'évidence, le phénomène devrait plutôt s'accroître.

Une contradiction entretenue :

Les retraité-e-s liquident leur retraite sur la base d'une durée de cotisation (parfois en partie pondérée par des majorations, bonifications, maternité, par ailleurs remises en cause par les lois 1993 à 2003 et le projet 2010).

Depuis 1993 avec la réforme Balladur dans le privé, depuis 2003 pour la fonction publique et depuis 2008 pour les régimes spéciaux, les durées exigées pour une carrière complète augmentent (37,5 à 41,5 années), alors que de fait la durée d'activité se réduit.

L'enjeu des retraites, c'est le **financement** de celles-ci et c'est en même temps un **choix de civilisation**.

Pour le PCF qui fait des propositions concrètes (cf. proposition de loi à l'A.N.), des solutions de financement existent en gardant comme pilier central les salaires versés par les actifs avec des cotisations salariés et employeurs basées sur ce pilier ; système auquel s'ajoute le principe de la répartition et de la solidarité intergénérationnelle. Les propositions chiffrées tiennent compte des gains de productivité générés par les évolutions techniques et informationnelles mais aussi par l'élévation continue des qualifications acquises par les salariés avant l'entrée dans la vie active.

L'allongement et le durcissement des règles de durée de carrière et de cotisation pour une retraite complète à taux plein ne servent que l'objectif du pouvoir et du Medef : faire baisser les retraites liquidées du régime général comme des autres régimes et favoriser le développement des systèmes assurantiels individuels et de capitalisation.

Pourquoi il est possible de réduire le nombre d'années exigées pour calculer une pension complète avec droit au départ à partir de 60 ans :

Les actifs, qui vont partir dès les années 2010, ont connu les débuts du chômage à l'entrée dans la vie active (années 70). Pas plus que leurs aînés ou les jeunes générations, ceux-ci n'ont à subir de pénalités sur des carrières incomplètes involontaires.

Les futurs retraités, qu'ils soient nés dans les années 1950 ou les années 1990 et qui ont prolongé leur études bien au-delà de 18 ans, **n'ont pas à être pénalisés par des études qui ont permis de valoriser leur qualification et de générer plus de productivité et de profits.**

La non-validation des années d'études a déjà aujourd'hui pénalisé nombre de retraités actuels.

Aussi, s'agissant des études supérieures, une validation des années d'études pour la retraite doit s'envisager en même temps qu'un statut de l'étudiant et une allocation d'études. Tout cela dans une autre visée de société, avec une reconnaissance citoyenne englobant les dimensions études initiales et formation continue reconnues et valorisées.

Ces deux aspects s'inscriraient parfaitement dans ce que nous appelons « **une sécurité d'emploi et de formation** »

En revanche, renvoyer, sous forme paramétrique, la résolution individuelle du nombre d'années validées pour la retraite aux seules années d'études - le problème existant déjà significativement pour les générations nées en 1950 - , c'est d'une certaine façon, laisser croire que ce serait la validation qui abonde les caisses de retraite, qui rappelons-le, doivent être

alimentées par la valeur ajoutée produite par les actifs, avec comme pilier de calcul les salaires et non l'impôt.

Dans tous les cas, 40, 41 ou 41,5 années à valider pour une retraite à taux plein à 60 ans, c'est trop et cela ne fait que servir le pouvoir et le patronat.

C'est la porte ouverte à des financements de retraite via différentes fiscalisations et du fait de la faiblesse de la pension à 60 ans, cela incite à la prolongation de l'activité, contrainte au-delà de 60 ans.

A partir de la sécurisation de l'emploi et de la formation, englobant les périodes de précarité, la formation initiale et continue et toutes les activités professionnelles, il apparaît plus judicieux de réduire le nombre des années exigées pour valider une retraite à taux plein.

♦ **Le PCF propose avec le maintien du droit au départ à 60 ans, sans augmentation de la durée de cotisation et sans décote :**

♦ **Abrogation des réformes Balladur et Fillon de 1993 et 2003, abandon du projet 2010 (ce qui implique l'arrêt de l'augmentation de la durée de cotisation et au contraire sa réduction, et la suppression de la décote) ;**

♦ **Validation des années d'études et des périodes d'inactivité forcée ;**

♦ **Pas de pension inférieure au niveau du Smic pour une carrière complète ;**

♦ **Taux de remplacement à 75% du salaire des 10 meilleures années pour le privé et 75% du dernier traitement fonction publique et régimes spéciaux.**

Cotisations : le rattrapage entre les hommes et les femmes parlons-en !

Les femmes vont-elles bientôt bénéficier du même nombre de trimestres de cotisation que les hommes comme le prétend E. Woerth ?

Les discriminations qui touchent les femmes tant en carrière professionnelle qu'en salaire et retraite vont s'aggraver avec la réforme sur les retraites (voir fiche sur les femmes). Le pouvoir s'évertue à contredire ce fait en s'appuyant sur le rapport du Cor pour affirmer que les femmes sont en train de rattraper les hommes en nombre de trimestres travaillés. Pour lui, le passage de 60 à 62 ans et l'exigence de 42 années de cotisations n'auront aucune incidence sur les discriminations hommes femmes.

Il est donc bon de consulter les chiffres les plus récents de l'INSEE pour voir ce qu'il en est.

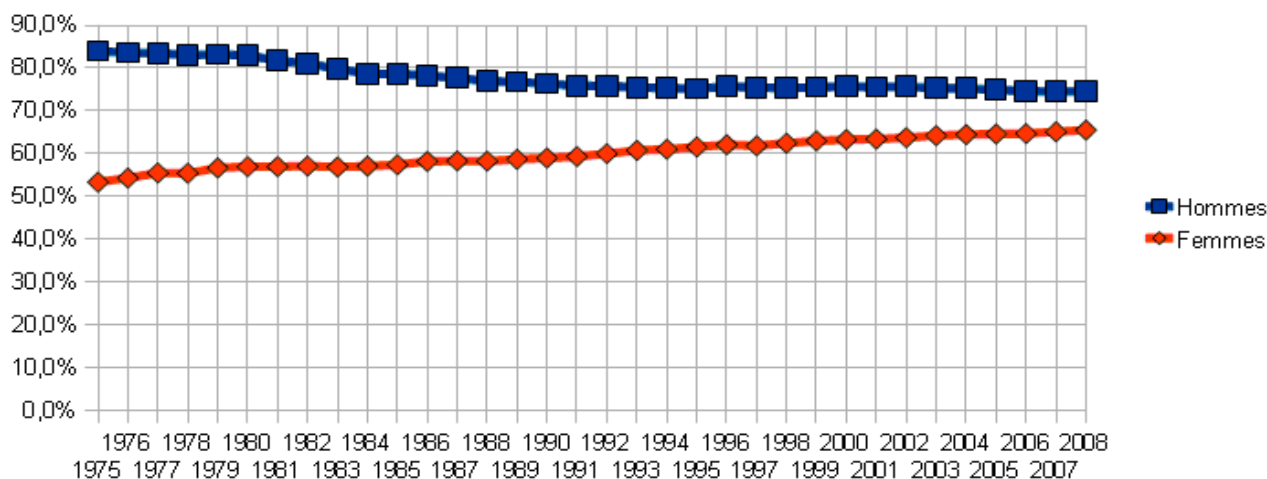
Définition du taux d'activité

Il faut déjà savoir de quoi on parle.

Quand l'INSEE compare les taux d'activité il s'agit du rapport entre le nombre d' **actifs (actifs occupés et chômeurs)** et la population totale correspondante.

Les actifs ne sont donc pas forcément des femmes et des hommes qui exercent une activité.

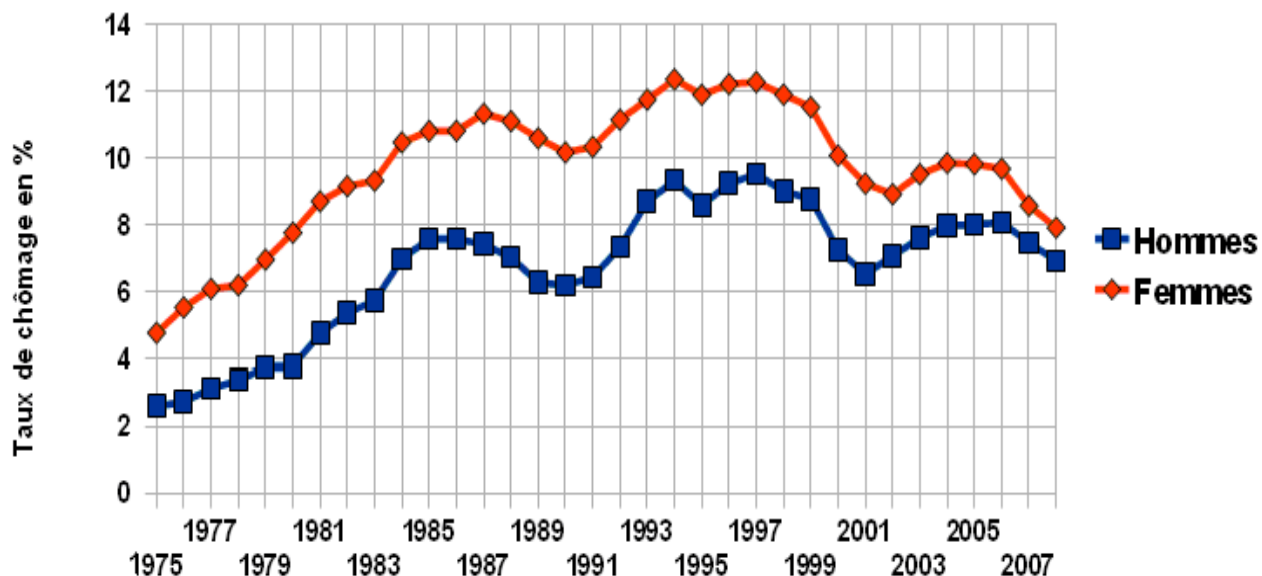
Évolution des taux d'activité, en France, entre 1975 et 2008, selon le sexe



En 2008, le taux d'activité des hommes est donc de 74.6% contre 65.5% des femmes

Population active occupée à temps partiel

Actifs occupés à temps partiel en 2008 (moyenne annuelle)	Femmes	Hommes
Actifs occupés à temps partiel (en milliers)	3 629	793
en %	29,4	5,8

Évolution du taux de chômage par sexe en France

Cette réduction récente de l'écart de taux chômage hommes/ femmes n'aura de répercussions sur la durée de cotisation que dans une quarantaine d'années et à condition que cette tendance se confirme. Ce n'est pas gagné. La courbe montre que nous avons connu des retours en arrière sur cet écart dans les décennies précédentes. D'ailleurs c'est ce qui se confirme pour la tranche des 15/24 ans en 2010 (voir ci-dessous) !

		1990	1995	2000	2005	2007	2008	2010
Hommes	Ensemble	10,2	11,9	10,1	9,9	8,6	7,9	9,1
	15-24 ans	18,3	24,7	18,2	22,4	20,3	19,0	22,0
	25-49 ans	9,4	11,3	9,9	9,5	8,1	7,5	8,3
	50-64 ans	7,0	7,1	7,0	6,2	5,6	5,0	6,0
Femmes	Ensemble	6,2	8,6	7,3	8,0	7,5	6,9	9,4
	15-24 ans	13,1	17,3	15,3	19,9	18,8	19,1	24,5
	25-49 ans	5,2	7,8	6,6	7,1	6,6	5,8	8,6
	50-64 ans	5,0	6,7	5,8	5,5	5,3	4,9	6,2

Taux de chômage* par tranche d'âge de 1990 à 2010

* Note : taux de chômage au sens du BIT moyens dans l'année, données corrigées de la rupture de série en 2002.

Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes . En 2010 le chômage est monté à respectivement 9.1 et 9.4%

Le tableau sur le taux de chômage par tranche d'âge montre qu'en 2010, que le taux de chômage des jeunes a atteint un très haut niveau : 22% pour les hommes et 24.5% pour les jeunes femmes. Or l'allongement de la durée de cotisation à 42 ans, même avec un droit au départ à 60 ans, rendra impossible, dans les faits, le départ effectif à cet âge. Cela obligera la grande majorité de la population à prolonger leur vie de travail plusieurs années au delà. ans.

Ce taux de chômage est sensiblement égal pour la tranche des 50/64 ans (6 et 6,2%). Pour cette les jeux sont faits. Les femmes ont d'ores déjà une vingtaine de trimestres de cotisations de retard sur les hommes.

Pour les femmes entre 25 et 49 ans, au chômage se greffera l'obligation pour beaucoup de femmes de s'arrêter pour élever leurs enfants, faute de moyens de garde, insuffisance de salaire pour y accéder etc...

Les affirmations du gouvernement de l'extinction des inégalités de durée de carrière sont donc bien des mensonges, au moins pour quelques décennies encore..

E. Woerth cherche à botter en touche en affirmant que l'inégalité hommes femmes se réduirait aujourd'hui aux seules différences de salaires entre les sexes. Il veut faire lâcher la proie pour l'ombre en appelant les femmes à accepter sa réforme sur les retraites tout de suite, contre une énième promesse de s'attaquer aux inégalités de salaires.

Le Ministre nous prendrait-il pour des billes?